

SÉANCE DU 06 JUIN 2016

Présents : ROUGEOT Pierre-Jean - FIS Catherine - RAMEYE Joëlle - BARON Olivier - GHORRA Nicolas - DELAVault Yannick - BOYER Stéphan - GILLOTEAU Évelyne - LABONNE Serge - ORCIERE Marc - ROCHETEAU Françoise.

Absents représentés : MULLER Véronique

Absents excusés : BOYER Coralie - PÉTER Sophie - SÉGALAS Yvan.

Secrétaire de séance : ROCHETEAU Françoise.

TRAVAUX ESPACE HENRI BEZIAT

1) Cabinet de contrôle :

	SPS	CT	TOTAL
BUREAU VERITAS	2 100€ HT	4 000€ HT	6 100€ HT
APAVE	1 440€ HT	2 700€ HT	4 140€ HT
SOCOTEC	-	-	-

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre d'APAVE. CM adopte.

2) Lancement procédure travaux : Monsieur le Maire indique que le DCE a été publié sur le site de Midilibre, la date de remise des offres est fixée au 28 juin 2016.

ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes : Club Taurin 2.800€, Comité d'Action Abeilhanais 677,56€, APEA 400€, Foyer Rural 400€. Le Conseil adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les comptes du Comité des Fêtes. Il indique que les dettes suivantes sont en attente de règlement : SACEM 2.389,98€, URSSAF 2.900€, Art à Tatouille 2.000€ + une facture de bandanas 636€. Monsieur le Maire indique que pour les 2 dernières factures un échéancier a été mis en place avec les fournisseurs. L'urgence est de régler la facture de la SACEM. La commune va soutenir l'association en faisant des avances sur subvention. Monsieur le Maire indique que la Commune devait verser 2.400€ de subvention pour 2016. Il propose de verser 2.000€ de subvention + 2.389,98€ ; ainsi, le comité peut parer au plus urgent et la « dette » à la Commune sera de 1.989,98€. Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention de 4.389,98€. CM adopte à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

	PRIX HT
ALLEZ	20.194,20
SLA	21.295,46

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre d'ALLEZ. CM adopte.

PLUVIAL LOTISSEMENT MOLIERE

Monsieur le Maire présente le dossier. Lors de la création du lotissement la commune a décidé de boucher un ruisseau et d'installer un drain à la place. Le drain étant insuffisant, le propriétaire riverain supporte un préjudice qui a été constaté par 3 experts différents au cours des 9 dernières années. Jusqu'à présent les municipalités précédentes n'ont pas donné de suite aux sollicitations des experts, du riverain et de l'assurance de celui-ci. Monsieur le Maire indique qu'il convient de solutionner ce problème. Il expose les différentes solutions qui s'offrent à la municipalité et propose au riverain la solution suivante : création d'un pluvial enterré sur son terrain, ce qui lui permet de l'utiliser, contre son engagement à ne demander aucune compensation financière à la commune. Le CM valide cette proposition de protocole d'accord.

URBANISME

Monsieur le Maire rappelle les éléments de la révision du document d'urbanisme. Il indique que la loi alur impose aux communes de finaliser le document avant le 31 mars 2017, et que, par conséquent, le contrat signé initialement avec CRES 21 sera transféré au cabinet BETU. CM adopte.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente la convention à signer avec Bouygues Telecom pour une durée de 12 ans et un prix de 6.500[€]/an révisable tous les ans au taux de 2 %. CM adopte.

REUNION DE QUARTIER

Monsieur le Maire propose de réaliser la prochaine réunion le 20 juin à 18h30 pour le quartier coup du château.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de se prononcer sur le schéma de coopération intercommunal présenté. CM donne un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Hommage à Georges IZARD : Monsieur le Maire fait le point sur le déroulement de cet hommage.